

quais de Montréal n'est pas bonne. Les députés le savent, je crois, depuis un certain nombre de mois en 1966 et 1967, avant et après les travaux de la Commission Picard, on s'est efforcé d'accroître la compréhension entre les parties.

Le ministre du Travail n'a pas autorité pour intervenir dans les cas de ce genre. Les parties doivent apprendre qu'elles devraient chercher à régler elles-mêmes leurs différends. Franchement, il arrive beaucoup trop souvent, de nos jours, que les parties à des arrangements découlant de négociations collectives se tournent vers le gouvernement pour qu'il leur impose une solution. C'est sur elles que la loi fait retomber la responsabilité d'essayer de régler leurs différends.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser une question supplémentaire? Comme les armateurs et les syndicats en cause ne parviennent pas à s'entendre sur la façon d'interpréter le rapport Picard, ce qui, d'après le ministre du Travail, a provoqué cette confusion...

L'hon. M. Nicholson: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas parlé de confusion.

L'hon. M. Starr: ...prendra-t-il sur lui, dans l'intérêt national, de convoquer immédiatement les porte-parole des deux parties à Ottawa afin de les mettre d'accord sur ce rapport?

L'hon. M. Nicholson: Comme je l'ai dit à la Chambre hier, j'ai discuté longuement de cette question avec une des parties vendredi dernier et j'ai offert d'en faire autant avec l'autre. Les fonctionnaires de mon ministère en ont discuté avec cette dernière. On a même proposé que M. Picard lui-même soit appelé à s'en charger si un ou deux passages de son rapport sont jugés équivoques, ce qui pourrait s'expliquer du fait qu'il complète ou modifie l'entente actuelle. Une des parties, les syndicats, a rejeté cette proposition. Comme selon eux, M. Picard est *functus officio*, ils s'en tiennent à l'entente.

Aux termes des ententes, une procédure de grief et l'arbitrage sont prévus. Les parties ont des droits mais elles n'ont pas cherché à les exercer de la manière convenue. Elles attendent que le gouvernement leur impose une solution. A mon avis, il est grand temps qu'elles apprennent à négocier leurs propres solutions.

L'hon. M. Starr: Le ministre ferait-il valoir le prestige, l'importance de son poste, en con-
[L'hon. M. Nicholson.]

voquant les deux parties à Ottawa sans tarder, en vue d'aider à conclure une entente sur l'interprétation du rapport Picard?

L'hon. M. Nicholson: Non, monsieur l'Orateur.

M. Johnston: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Certaines compagnies de navigation ont-elles majoré de 25 p. 100 le tarif-marchandises pour les expéditions dans les ports du Saint-Laurent?

L'hon. M. Nicholson: C'est ce que je comprends, monsieur l'Orateur.

M. Warren Allmand (Noire-Dame-de-Grâce): Puis-je poser une question supplémentaire? Comme l'un des principaux points en litige semble avoir trait à l'embauche des débardeurs par le bureau de placement syndical, le ministre peut-il dire si de nouvelles propositions ont été formulées en vue de régler cet aspect du problème?

L'hon. M. Nicholson: En pratique, la chose n'est pas possible à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, et ne l'était pas auparavant. Il est bien connu que les entreprises d'arrimage, non seulement à Montréal mais aussi dans les autres ports océaniques du Canada, sont embauchées par les armateurs pour le chargement et le déchargement des bateaux. Ces derniers paient les frais et, en dernière analyse, ce sont eux qui prennent les décisions.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Je lui sais gré de ses exhortations aux deux parties intéressées, mais si je puis être un peu plus sérieux, puis-je lui demander d'étendre le champ de ses remarques et d'avertir les parties intéressées d'agir avec célérité avant que le différend se propage à d'autres ports, tels ceux d'Halifax et de Saint-Jean, qui sont déjà presque paralysés?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je prie les députés d'être assurés que le ministre a exhorté et encouragé les deux parties en cause à collaborer dans cette situation difficile.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre pourrait-il informer la Chambre si la crise qui touche le port de Montréal s'est étendue aux ports de Trois-Rivières et de Québec?

L'hon. M. Nicholson: Sauf erreur, elle se borne à certains quais dans le port de Montréal et ne touche pas d'autres ports.